

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14 juin 2021

Convocation: 25 mai 2021 Membres en exercice: 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 14 juin 2021 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (7):

Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Rafaël RODRIGUEZ, Marie-Laure FRIEZ, Maryline MORALLET, Jean RACINE.

Absents ou excusés (5):

Thomas BIETRY, Damien MESLOT, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Pierre FIETIER, Eric PARROT.

Assistait:

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

LIVRET « MA PREMIERE CEREMONIE MILITAIRE »

L'AMF90 a porté à connaissance des adhérents l'existence du livret « Ma première cérémonie militaire » issu d'un partenariat entre l'AMF Paris et l'association « Solidarité Défense ».

Ce document pédagogique est destiné à informer les enfants et les familles sur le sens, les usages et les symboles des cérémonies militaires.

Le coût unitaire de cet ouvrage est 0.45 euros.

Le Président et la Trésorière de l'AMF90 souhaitent apporter leur soutien aux adhérents en participant financièrement à l'achat de ces ouvrages.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des besoins des communes et une proposition de participation financière.

⇒ Les membres du conseil d'administration ont voté la participation financière de l'AMF90 pour ces livrets.

CHARTES: AGRICULTEURS ET ANTENNE TÉLÉPHONE

Le président souhaite faire le point avec les membres du conseil d'administration sur la charte des agriculteurs pour laquelle l'AMF90 avait été sollicitée.

Le président souhaite également évoquer une sollicitation de la Préfecture pour un projet de « charte de recommandations relatives à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile dans le cadre du dispositif de couverture ciblée ».

Charte agriculteurs

Mme Larcher pense que la charte des agriculteurs était trop centrée sur la FNSEA. Le but de cette charte était de tendre vers le zéro pesticides mais maintenant étant donné que l'Etat a légiféré sur les distances d'épandages, la charte n'a plus lieu d'être.

Charte antenne de téléphone

Les membres du CA sont favorables à cette chartre et estiment que cela les protège. Ils souhaitent que soit remplacer dans le troisième paragraphe (en partant de la fin de la page du préambule) le terme « peuvent » par « doivent »

⇒ Les membres du conseil dans d'administration ont voté dans les conditions énoncées ci-dessus la signature de la charte de recommandations relatives à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile dans le cadre du dispositif de couverture ciblé.

ABONNEMENT JOURNAL D'INFORMATIONS

Lors du CA du 07 février 2019, les membres du conseil d'administration avaient décidé de faire bénéficier les adhérents d'un abonnement au journal mensuel de l'AMF « Maires de France » qui traite de politiques publiques, de juridique, de retours d'expérience...

Or, lors du CA du 21 septembre 2020, les membres ont souhaité que cet abonnement groupé soit reconsidéré.

En effet, certains maires de petites communes estiment que le contenu est plutôt destiné aux grandes communes et que d'autres magazines comme « la Vie Communale » ou « le Journal des Maires » seraient plus utiles.

Avant de faire un sondage auprès des adhérents sur leur intérêt pour « Maires de France » et de décider du maintien, de l'abandon ou un autre aménagement, une étude financière pour d'autres abonnements a été réalisée.

Vous trouverez ci-dessous le tarif de 2 autres journaux mensuels différents:

« La Vie Communale » « Journal des Maires » « Maires de France (AMF) »

Tarif indiv annuel : 122€

-10% à partir du 5e abt

Tarif indiv annuel : 108€

-20% à partir du 2e abt

Total abt annuel: 11028€ Total abt annuel: 8661€ Total abt annuel actuel: 3807€

Force est de constater que ces autres abonnements sont beaucoup plus onéreux et que l'on s'éloigne du but premier de la mise en place de l'abonnement à Maire de France.

Pour Rappel, le but était prioritairement d'offrir une plus value en terme d'information et surtout d'assurer la diffusion de ce journal en étant le relais en terme d'information de l'AMF Paris vers les communes membres.

⇒ Les membres du conseil d'administration ont décidé de maintenir l'abonnement au journal mensuel « Maires de France » offert par l'AMF90 pour 2022.

MANIFESTATIONS 2021

Carrefour des Collectivités 2021

Le Président rappelle aux membres du CA la programmation du prochain Carrefour des Collectivités à Besançon les 23 et 24 septembre prochains.

En partenariat avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) et de Cluster Eco-chantiers (bientôt rebaptisé ECORSE-TP), les Associations des Maires de Franche-Comté sont associées pour cette manifestation par la tenue d'un stand commun permettant d'assurer une permanence pendant toute la durée du carrefour mais aussi d'en partager les coûts.

Une délégation d'élus se rend habituellement à Besançon pour assister à cette manifestation qui est un lieu de rencontres et d'échanges entre élus et entreprises de Travaux Publics et autres.

Congrès des Maires 2021

A ce jour, l'AMF Paris ne s'est pas encore prononcée sur la tenue éventuelle du Congrès des Maires à Paris en novembre prochain, toutefois le Président souhaiterait évoquer, si la manifestation est confirmée, les principales modalités d'organisation de la délégation.

Vous retrouvez ci-dessous pour mémoire les modalités des années précédentes :

- Le nombre total de places de la délégation est limité à 50 élus.
- Le nombre de place par collectivité est limité à l et réservé au maire et président, ou à un adjoint le représentant.
- Les demandes de maires n'ayant pas encore participé à un congrès seront privilégiées.
- Le Congrès se terminant en fin d'après midi le jeudi et afin de ne pas être trop pressé pour le retour, il est possible pour ceux qui le souhaitent de rester une nuit supplémentaire à l'hôtel, mais non prise en charge par l'AMF90 au tarif de 109 euros la single et 60 la chambre à partager.
 - **Voyage en train** en TGV 2ème classe aux jours et horaires suivants

<u>Aller</u>: Mardi

Départ gare de Belfort TGV : 06h07 Arrivée Paris gare de Lyon : 08h37

Retour: Jeudi

Départ Paris gare de Lyon : 18h53 Arrivée gare de Belfort TGV : 21h28

Ou Vendredi

Départ de paris gare de Lyon : 11h23 Arrivée gare de Belfort TGV : 13h52

- **Hébergement** pour 2 **nuits** (ou 3 nuits) dans un hôtel du 13^{ème} et 14^{ième}

En contrepartie des frais engagés par notre association pour le transport et l'hébergement, **les membres de la délégation** doivent s'acquitter d'une participation s'élevant à **I I 0** € par participant en chambre single, et **60** € en chambre à partager La nuit supplémentaire étant à la charge de l'élu)

⇒ Les membres du conseil d'administration ont validé les modalités du déplacement d'une éventuelle délégation d'élus au Congrès des Maires à Paris. Le nombre de places sera fixé par le président en fonction des informations communiquées par l'AMF Paris

DÉSIGNATIONS ARS

L'AMF90 a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé pour désigner 5 élus pour représenter l'ensemble des maires et participer aux concertations au niveau départemental relatives au plan massif de relance de l'investissement dans le système de santé en Bourgogne-Franche-Comté.

⇒ Les membres du conseil d'administration ont désigné d'ores et déjà Stéphane GUYOD, Jean-Luc ANDERHUEBER, Sandrine LARCHER, Alain PICARD. Une autre femme élue devra être désignée.

Questions diverses

Décret hivernal :

Suite à la mise en œuvre du décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale à partir du l'er novembre 2021, l'AMF90 a été consultée par la Préfecture pour une demande d'avis sur la mise en œuvre de ces obligations suite au changement de réglementation en zone de montagne.

Les membres du CA donnent leur accord sur le document transmis par la Préfecture.

• Petit-déjeuner des élus :

Programmation de la prochaine rencontre Le vendredi 2 juillet 2021 de 8h30-10h a été retenu pour cette rencontre

• Evolution du secrétariat :

Virginie GASPARD va quitter ses fonctions au sein de l'AMF90 au premier semestre 2022. Il conviendra de pourvoir à son remplacement en concertation avec le CDG90.

Belfort, le 21 juin 2021

Le Président.

Stéphane Guyod